

## Règlement du Prix Régional 2019 pour l'égalité et la mixité

### Volet « Mixité »

#### ➤ Bénéficiaires

Les personnes réunissant les conditions suivantes peuvent concourir :

- Résider en Région Grand Est,
- Etre âgé de 15 ans minimum jusqu'à l'année des 30 ans,
- Etre inscrit/inscrite au titre de l'année 2018-2019 en dernière année de cursus de formation dans un établissement (lycée professionnel, lycée technologique, lycée agricole, CFA, ...) de la Région Grand Est,
- Ou être inscrit/inscrite dans un organisme de formation situé dans la Région grand Est pour suivre une formation incluse dans les programmes régionaux de formations professionnelles,
- Ne pas avoir été lauréat/lauréate lors d'une précédente édition.

#### ➤ Sélections des lauréats

Le Président du Conseil Régional sollicite l'avis du Comité de pilotage Egalité qui constitue le jury du Prix et qui examinera les candidatures sur la base des critères suivants :

- ✓ Taux de mixité inférieur à 40 %,
- ✓ Valorisation des parcours et choix professionnels des candidats,
- ✓ Candidature unique par métier.

#### ➤ Modalités de l'aide régionale

100 prix individuels de 400€ sont attribués, avec une répartition qui sera proposée par le jury afin de tendre à une parité filles-garçons effective.

Cette répartition est ajustable en cas de défaut de candidatures. Le prix est versé en une seule fois.

## Volet « Egalité »

### ➤ Bénéficiaires

Les associations, les clubs sportifs, les entreprises, les collectivités locales et les établissements de formation dont le siège est dans le Grand Est.

### ➤ Projets attendus

Les initiatives éligibles à cet appel à candidatures doivent correspondre à l'une des thématiques suivantes :

1. **Lutte contre les stéréotypes**
2. **Lutte contre les violences sexuelles ou sexistes**
3. **Mise en œuvre de l'égalité au quotidien** : une attention particulière sera portée aux projets portant sur la conciliation des temps de vie professionnel et personnel ou sur l'accès aux espaces communs et/ou collectifs

Les initiatives présentées doivent avoir démarrées au moment de la réponse au présent appel à candidatures. Les candidats s'engagent à présenter un projet significativement avancé.

### ➤ Sélections des lauréats

Le Président du Conseil Régional sollicite l'avis du Comité de pilotage Egalité qui constitue le jury du Prix et qui examinera les projets sur la base des critères suivants :

- ✓ Existence au sein de la structure d'une stratégie intégrée en matière d'égalité,
- ✓ Implication des bénéficiaires dans la définition et la construction de l'action,
- ✓ Caractère innovant et expérimental,
- ✓ Caractère transposable de l'initiative / de l'action,
- ✓ Caractère pérenne de l'initiative / de l'action,
- ✓ Pourcentage de bénéficiaires (salariés de la structure, usagers) touchés par l'action.

### ➤ Modalités de l'aide régionale

12 prix de 5 000€ sont attribués selon la répartition suivante :

- 4 prix pour la thématique 1
- 4 prix pour la thématique 2
- 4 prix pour la thématique 3

Les prix seront versés en une seule fois.

### ➤ Engagement des lauréats

Les lauréats s'engagent à :

- ✓ répondre aux sollicitations permettant de valoriser et d'échanger sur leurs initiatives (échange d'expérience, reportage, témoignage),
- ✓ participer à la remise des prix.